

Brèves d'info



BAS-RHIN

N°11 11/2015

Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/067/>
Mél : fo.dr67@dgfip.finances.gouv.fr

LES RAISONS DE LA COLERE n°1



Depuis des mois, la Ministre de la Fonction publique Lebranchu a martelé que sans accord majoritaire, le **protocole PPCR** (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) aussi appelé pompeusement et malhonnêtement « Avenir de la Fonction publique », ne sera pas appliqué. "Ce sera ça ou rien", tel était le **chantage** exercé !

FO a été le premier syndicat à prendre ses responsabilités et a décidé de ne pas signer ce protocole d'accord, tout comme la CGT et Solidaires par la suite. Les 50% nécessaires à son application ne sont donc pas obtenus.

Pourtant, le Premier Ministre a décidé unilatéralement d'appliquer les dispositions du protocole (non validé), au lieu de poursuivre les négociations comme FO le demandait.

Certes, c'est juridiquement possible... Mais cela équivaut à **enterrer le dialogue social** dans la Fonction publique, en appliquant une sorte de « **49-3 du dialogue social** ».

Quant à la crédibilité du gouvernement, après un tel passage en force, elle est en-dessous de zéro !

Pire encore (si c'est possible...), le pourcentage des signataires de l'accord PPCR de 49% annoncé est **faux** : il s'agit d'un calcul qui s'appuie sur un futur projet de Loi ("déontologie, droits et obligations") pour artificiellement faire progresser le pourcentage des organisations syndicales favorables au gouvernement (l'une d'elles avait carrément annoncé qu'elle signerait avant même que l'accord soit sur la table !).

La référence faite à une loi qui n'existait pas à l'époque (pour n'atteindre que 49%, soit toujours moins que les 50% exigés...) force à constater que la République bananière n'est pas forcément loin.

Sachez que la Ministre Lebranchu a déclaré, au Figaro (un journal qui aime les fonctionnaires...) que l'accord permettra au gouvernement de **dégager des économies** (500 millions par an) à long terme car il rend plus lentes à terme les progressions de carrière des fonctionnaires...Rien que ça !... Tout est dit ...!!!



Pourquoi FO n'a pas signé ?

- parce que la perte du pouvoir d'achat depuis le gel du point d'indice en 2010 (-8%) n'est pas compensée par les propositions gouvernementales (malgré une propagande ministérielle théâtralisée par les sorties de Macron et de la Cour des Comptes) ;
- parce que les quelques avancées en termes de grille indiciaire sont autofinancées par un allongement des carrières, voire par des grilles moins intéressantes en C ;
- parce que l'intégration d'une part des primes dans le traitement est insignifiante, et de fait très insuffisante ;
- parce que les échelons les plus "favorisés" sont ceux où aucun agent ne sera jamais affecté (premiers échelons des grades notamment)... mais cet artifice permet au gouvernement de parader avec des effets d'annonces en prenant ces échelons « artificiels » en exemples !
- parce que la longueur du calendrier de mise en œuvre des mesures salariales est inadmissible (le gouvernement ne peut rien garantir après 2017) ;
- parce que certains agents qui bénéficieront, dans un premier temps, d'une légère revalorisation gagneront moins sur le long terme ;
- parce que le statut est remis en cause par le volet RH du PPCR (celui sur lequel le gouvernement et les OS signataires ont oublié de communiquer...).
- parce que la mobilité forcée des fonctionnaires va être facilitée et donc va s'accroître (ça aussi c'est le volet RH)

Voir l'intégralité de l'argumentaire sur notre site web local (info du 20/10/15, en page d'accueil)



Les fonctionnaires paient depuis longtemps un lourd tribut à la politique d'austérité menée par les gouvernements successifs. D'après la Ministre Lebranchu elle-même, le gel du point d'indice représente un manque à gagner de 7 milliards d'euros pour les fonctionnaires. Depuis 2010, un agent de catégorie C perd 1300 € par an, pour la catégorie B c'est 1700 € et pour la catégorie A 2900 € par an !

FO renouvelle son exigence d'une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice servant au calcul du traitement des fonctionnaires et combattra toutes les tentatives de remise en cause du statut général.

MARYLISE LEBRANCHU
MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Extraits limpides !

Paris, le 30 septembre 2015

Face à une situation inédite, le Gouvernement prend ses responsabilités et décide d'appliquer l'accord "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" à l'ensemble de la fonction publique

Par ailleurs, les rythmes de carrières seront harmonisés entre les trois fonctions publiques. Elles seront allongées pour tenir compte de l'allongement de la vie professionnelle.
= RALENTIES !

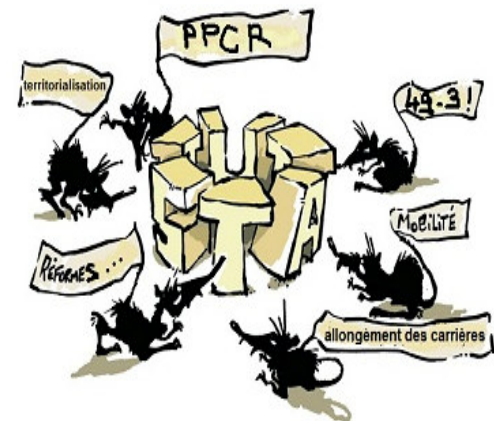
Marylise LEBRANCHU se félicite de l'application de cet accord « bon pour les fonctionnaires comme pour le pays, qui a besoin d'une fonction publique moderne, réactive, capable de s'adapter pour mieux servir les Français. ».

= MOBILITES ENTRE LES 3 VERSANTS Etat, Territoriale, Hospitalière

en résorbant les inégalités entre fonctions publiques

en favorisant les mobilités.

L'accord prévoit également une meilleure affectation des fonctionnaires sur l'ensemble des territoires, y compris dans les territoires les moins attractifs, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux.



le 18 NOVEMBRE



TOUTES ET TOUS
EN GREVE